

Dégagement de l'état-entrepôt d'échange à l'abri de la Haute-Casamance et du sud

Sylvie Fanchette *

Espace périphérique du territoire sénégalais, la Haute-Casamance bénéficie d'une rente frontalière extraordinaire, localisée au carrefour de trois pays aux politiques monétaires et économiques très différentes: la Gambie, au nord, véritable État-entrepôt, la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry, au sud, grands producteurs de fruits, de café et de denrées issues de la cueillette, mais peu industrialisés. Traversée par des routes commerciales fort anciennes qui reliaient la région sahélienne aux rivières du Sud, la Casamance est depuis très longtemps une plateforme privilégiée pour les échanges de marchandises provenant de régions écologiques complémentaires, mais aussi pour la contrebande. Les frontières politiques sont d'autant plus perméables qu'aucun obstacle naturel sérieux n'isole cette région de ses voisins.

Sa rente commerciale et géographique n'a pourtant pas encouragé les gouvernements du Sénégal indépendant à structurer les échanges et à contrôler les flux commerciaux transfrontaliers. Les tentatives de mainmise sur le commerce de cette région par l'administration coloniale française avaient pourtant été à l'origine du rattachement de la Casamance au reste du Sénégal, mais en vain. Le Sénégal utile a pendant longtemps été limité à la région dakaroise et au bassin arachidier qui ont bénéficié de la manne étatique pour se développer. La Haute-Casamance, à l'instar des régions périphériques – Ziguinchor, Tambacounda, région du Fleuve –, est restée marginalisée, jusqu'à ce qu'elle intéresse les populations sahéliennes pour sa rente foncière et commerciale.

Jusqu'à la veille de l'indépendance, dans cette région à vocation agropastorale tournée vers l'autosubsistance, la circulation monétaire restait limitée et les échanges fondés en partie sur le troc. Avec la promotion de l'arachide dans les années soixante sous l'égide de l'Oncad (Office national de coopération et d'assistance au développement), puis celle du coton dans les années soixante-dix encadrée par la Sodefitec¹, la Haute-Casamance a fait son entrée de plain-pied dans l'économie monétaire. Les pénuries alimentaires chroniques dans cette région délaissée, le démantèlement des circuits du commerce colonial fondé sur la traite

* Géographe, IRD.

1 Société de développement des fibres et textiles qui encadre la production et la commercialisation du coton.

de l'arachide par les autorités sénégalaises et les énormes besoins des régions périphériques des États guinéens en guerre civile ont favorisé, dans les années soixante-dix, l'émergence de marchés hebdomadaires, les *loumo*, en parallèle avec le commerce transfrontalier séculaire organisé par les *jula*². Puis, l'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau et la libéralisation économique de la Guinée-Conakry ont activé les échanges entre le Sénégal méridional et ses voisins.

Depuis les années quatre-vingt-dix, les populations de cette région périphérique cherchent par tous les moyens à survivre à la faillite de l'État nourricier (version années soixante-dix), désengagé d'une partie de ses fonctions sous la pression des bailleurs de fonds. La limitation de son emprise territoriale, la libéralisation de l'économie et le démantèlement des offices de commercialisation des produits céréaliers et de l'arachide ont dynamisé les échanges commerciaux entre cette région périphérique, le nord du Sénégal et les pays voisins aux politiques monétaires et fiscales très différentes. Les échanges transfrontaliers de produits de première nécessité se sont alors intensifiés et diversifiés, car mieux contrôlés par les grands réseaux du négoce interrégional sur lesquels l'État s'est déchargé pour organiser les filières mais aussi parce que les candidats au commerce frauduleux sont de plus en plus nombreux.

Cependant, l'effervescence commerciale qui agite cette marge frontalière a-t-elle des retombées régionales? L'expansion des *loumo* peut-elle structurer l'armature commerciale de ce territoire, en l'absence de villes relais et dans un contexte politique et économique très fluctuant? Si une part très importante des populations villageoises vit en partie grâce au petit commerce et à la fraude transfrontalière, les grands opérateurs qui contrôlent l'importation, la commercialisation et le transport des marchandises sont étrangers à la région. Ces opérateurs, sur lesquels l'État « privatisé » s'est « déchargé » [Hibou, Diouf, 1999] pour organiser à bas prix les flux commerciaux, peuvent-ils redistribuer une part de la manne commerciale à l'échelon régional alors qu'ils sont redevables de leurs réseaux lignagers, religieux ou politiques? A. Lambert et J. Egg affirmaient déjà en 1994 que « le retrait de l'État du secteur commercial a fait des patrons des plus grands réseaux les principaux régulateurs des marchés; mais jusqu'ici, il n'a pas permis aux commerçants de moindre envergure ou aux groupements de producteurs d'entrer en scène autrement que dans un rôle marginal ». Face à cette privatisation de l'intervention étatique par des acteurs intégrés dans des réseaux extérieurs à la région, les collectivités locales et régionales, nouvellement investies de nombreuses prérogatives, pourront-elles, en l'absence de moyens humains, techniques et financiers, gérer les retombées de la manne commerciale au bénéfice de leur communauté? Enfin, on peut s'interroger sur l'impact des nouveaux débouchés agricoles, tel le marché de DiaoBe, sur la diversification de l'agriculture casamançaise depuis longtemps concurrencée par les produits originaires des deux Guinées.

2 *Jula*: commerçants itinérants, islamisés pour la plupart, évoluant dans la zone de contact forêt-savane de l'Afrique de l'Ouest.

Un espace commercial éphémère et dynamique

Les échanges commerciaux au sein de la sous-région sénégalaise s'appuient sur des places commerciales mouvantes, dynamiques et parfois éphémères, composées de marchés hebdomadaires de tailles contrastées, d'entrepôts d'envergure fort variable et d'une myriade de boutiques destinées aux populations locales. Au gré des fluctuations politiques et économiques, des comportements des acteurs influents (administrateurs territoriaux, grands importateurs ou transporteurs...), la nature et les lieux d'ancrage de ces échanges évoluent. Une géographie mouvante des espaces d'échanges transfrontaliers se dessine.

Les marchés hebdomadaires ou loumo : une dynamique variable liée à la nature contrastée des frontières

Dans les années soixante-dix, avec le désenclavement partiel de la Haute-Casamance grâce à la construction de la Transgambienne et de la route Ziguinchor-Kolda-Tambacounda, les déplacements nord-sud et est-ouest ont été facilités. Ce désenclavement, bien que limité, et la monétarisation des campagnes induite par le développement des cultures de rente (arachide et coton) ont favorisé l'apparition des marchés hebdomadaires ruraux, les *loumo*. L'étatisation du commerce arachidier, en 1960, avait en effet brutalement vidé de leur substance les structures de distribution mises en place par l'économie coloniale depuis plus d'un siècle. Auprès des commerçants traitants, les villageois achetaient alors à crédit les denrées et les produits manufacturés moyennant le gage de leur récolte d'arachide. À l'indépendance, les marchés hebdomadaires se sont multipliés dans le bassin arachidier, pour permettre aux paysans de vendre les productions qui ne pouvaient être écoulées par le canal des coopératives arachidières imposées par l'État et acheter des denrées et des produits manufacturés. Mais il faudra attendre une dizaine d'années pour que le phénomène se développe dans les régions périphériques, du fait de la dominance de l'économie d'autosubsistance et des faibles densités démographiques. En Haute-Casamance, les marchés ont été créés en premier dans les zones ouvertes à l'économie monétaire, à savoir celles localisées dans les secteurs frontaliers, là où la circulation des hommes, des biens et du numéraire a toujours été plus active qu'ailleurs [Van-Chi Bonnardel, 1978 : 643].

Avec la pénurie de 1985, les *loumo* ont ensuite connu un nouvel essor : ils se sont multipliés et ont grandi, tandis que celui de Diaobe s'affirmait comme le premier d'entre eux. En 1998, on en compte quatorze en Haute-Casamance. Ils s'égrènent le long des axes routiers et des frontières avec la Gambie, au nord, et avec les deux Guinées, au sud [Fanchette, Le Renard, 1997]. Si les *loumo* gambiens sont répartis assez régulièrement le long de l'axe routier, pour semble-t-il mieux assurer la collecte des produits agricoles sénégalais (arachide, coton et mil) destinés à l'exportation *via* Banjul, du côté sénégalais, ils se concentrent à l'ouest de la zone frontalière [Cazeneuve, 1999 : 14]. À la frontière sud, une multitude de marchés jumeaux se font face (*figure 1*) et prennent, à l'instar de leurs homologues localisés à la frontière septentrionale, la même configuration que les anciennes escales du commerce colonial, établies le long des frontières pour éviter les ventes d'arachide vers les pays voisins.

La création de marchés frontaliers répond aussi à un désir de l'État de contrôler et de canaliser les échanges avec la Gambie. De faible envergure, à l'exception

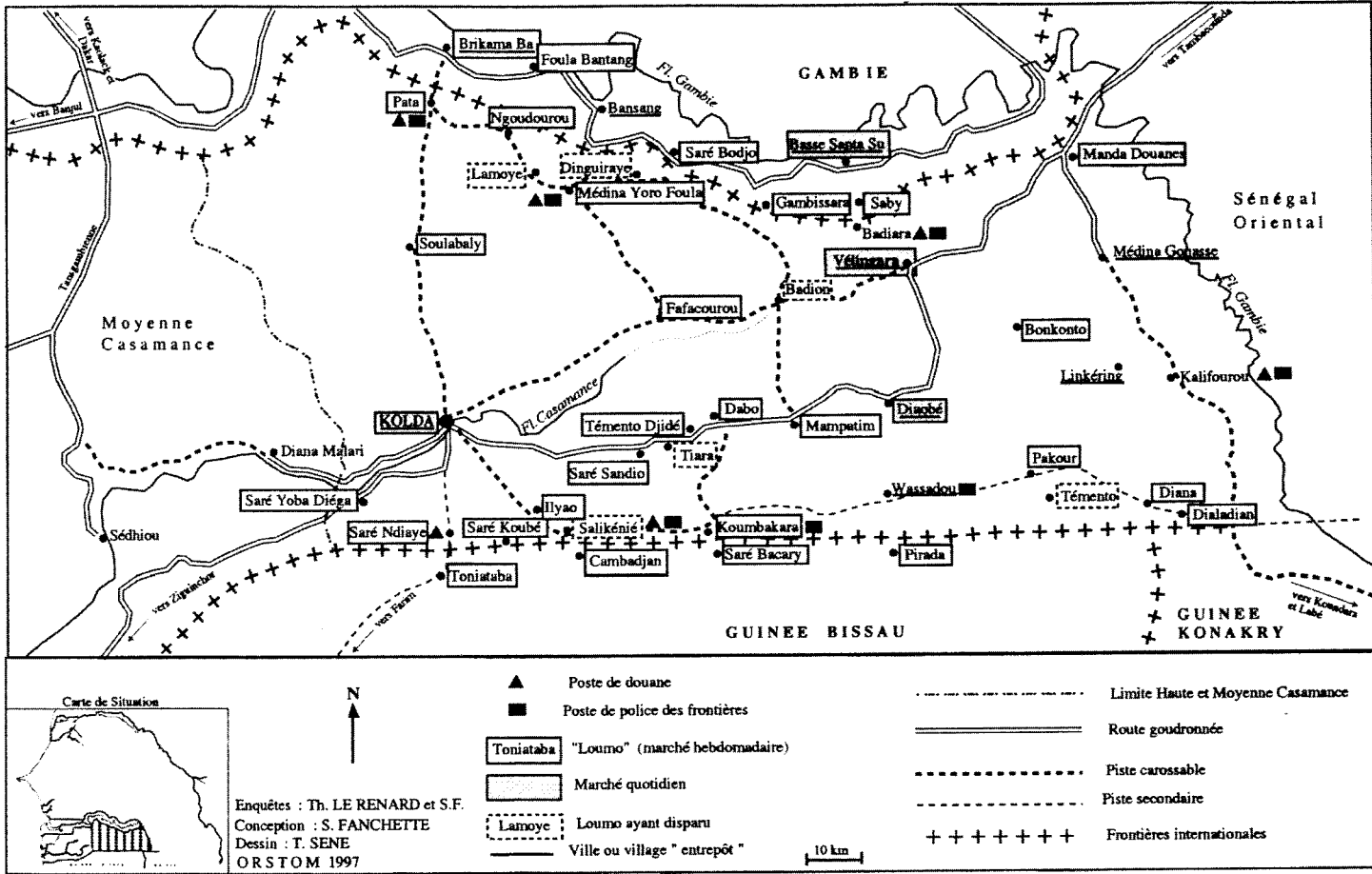


Figure 1 – Les infrastructures commerciales de Haute-Casamance et des zones frontalières

de celui de Manda Douanes bien situé au carrefour d'axes routiers, ces marchés servent surtout à approvisionner, en produits de première nécessité, en partie issus de Gambie, les populations frontalières, au faible pouvoir d'achat. Ils ont aussi une vocation pour le commerce intermédiaire. Les marchandises d'origine sénégalaise ou importées *via* Dakar y sont acheminées par des commerçants de Kolda et sont destinées à la fois aux populations locales et aux commerçants gambiens. Ces commerçants koldois prennent le prétexte du marché pour se ravitailler en produits « gambiens » qu'ils rapporteront chez eux à l'insu des douaniers. Seuls Manda Douanes et Medina Yoro Foula comptaient un marché agricole. Non seulement la forte autoconsommation rend superflus les lieux de commercialisation des céréales, mais la concurrence des marchés gambiens et l'enclavement de la zone limitent les échanges. Dans les régions centrales du Sénégal, les *loumo* ont au contraire une vocation très forte pour la commercialisation des céréales et de l'arachide et concurrencent les sociétés parapubliques, telle la Sonacos (Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal). Les volumes échangés atteignent des montants peu comparables avec la faiblesse des transactions agricoles au sud du pays.

Les *loumo* gambiens assurent la collecte des céréales, de l'arachide et, dans une moindre mesure, du coton, de part et d'autre de la frontière. Selon la conjoncture, la Gambie rémunère mieux les producteurs que le Sénégal. Le marché de Brikama Ba concentre les échanges de produits agricoles originaires des deux pays, tandis que celui de Sare Bodjo à l'est concurrence largement le *loumo* de Medina Yoro Foula au Sénégal et la majorité des vendeurs de céréales et d'arachide est en fait constituée par des grands producteurs de Haute-Casamance.

Leur aire de chalandise s'étire ainsi largement à l'intérieur de la Haute-Casamance et leur envergure dépasse celle de leurs homologues sénégalais. Les populations des villages de l'intérieur de la région ne peuvent rapporter chez elles des marchandises « gambiennes³ » achetées sur les marchés de Pata ou de Medina Yoro car les douanes ne tolèrent pas qu'elles quittent l'espace frontalier. Il leur est préférable d'aller s'approvisionner directement en Gambie et de rapporter des marchandises en fraude, les jours où les contrôles se desserrent.

Au sud, le foisonnement des marchés semble être une réaction des populations aux pénuries chroniques en produits alimentaires et manufacturés dans les deux Guinées en crise⁴. Les régions septentrionales des deux Guinées orientent

3 Les marchandises importées du marché international ne peuvent entrer au Sénégal sans l'acquiescement de taxes. En revanche, la Gambie et le Sénégal faisant partie de la Cedeao (Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest), les échanges des produits intracommunautaires y sont libres.

4 De 1958 à 1984, la Guinée-Conakry était dirigée par un régime totalitaire personnalisé par Sekou Toure. L'étatisation de l'économie et les échecs de la collectivisation de l'agriculture ont engendré une chute drastique de la production agricole et des exportations. Le monopole de la commercialisation par l'État, le repli de la paysannerie sur la sécurité alimentaire et l'isolement du pays au sein de la région ouest-africaine ont sonné le glas des échanges commerciaux formels. Ils ont favorisé en revanche la constitution d'un vaste marché noir de produits alimentaires pour enrayer les pénuries récurrentes dans le pays, notamment dans les agglomérations urbaines. Quant à la Guinée-Bissau, seul pays dans la région à avoir mené une lutte de libération aussi longue (1963-1974) et aussi sanglante, elle s'est engagée en 1974 dans une économie étatisée, à l'instar de son voisin guinéen. Refusant l'encadrement trop strict de l'État, la paysannerie s'est tournée vers l'autoconsommation mais écoulait son cheptel au Sénégal. Jusqu'à maintenant, malgré l'ouverture économique et son adhésion à la zone franc, ce petit pays enregistre une pénurie chronique de biens alimentaires et industriels.

jusqu'à présent leurs échanges vers la Haute-Casamance plutôt que vers leurs capitales respectives. La richesse agricole et pastorale relative de cette région, sa position stratégique sur les routes du commerce d'orientation méridienne et la difficulté à écouler leurs productions par les circuits nationaux ont poussé les Guinéens à se rabattre sur les marchés sénégalais, puis à en créer. Les marchés de Guinée-Bissau sont à la fois des espaces de rupture de charge pour des produits venant de régions écologiques différentes, pour s'approvisionner en marchandises de première nécessité ou importées frauduleusement de la Gambie via la Haute-Casamance (condiments, médicaments, piles, sucre, tissus...). Les contrôles douaniers sont très limités, quand ils ne sont pas inexistantes sur cette frontière. Jusqu'à la dévaluation du franc CFA, les Casamançais s'y rendaient pour acheter du riz que l'État bissau-guinéen importait du marché mondial pour enrayer les pénuries récurrentes.

Loin de l'affluence des marchés frontaliers, les *loumo* de l'intérieur participent à la redistribution des produits au sein d'un espace marchand restreint. Même s'ils ont des rapports spasmodiques avec les pays voisins, du fait de la présence de quelques marchandises frauduleusement introduites sur le territoire sénégalais (sucre, thé, tissus), il n'en demeure pas moins qu'à l'exception notoire de Diaobe, ces *loumo* ne sont fréquentés que par des populations locales et quelques commerçants venus revendre des produits manufacturés achetés au Sénégal. Ils n'ont pas de spécificité et ceux qui ne sont pas situés sur les grands axes de circulation ont une durée de vie éphémère.

Le marché de Diaobe : une polarisation internationale

Localisé à mi-chemin des frontières de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée-Bissau, le *loumo* de Diaobe bénéficie d'une situation exceptionnelle qui favorise les échanges entre les populations des zones frontalières. Depuis les années quatre-vingt, les activités commerciales de ce marché « international » s'exercent au niveau de la sous-région ouest-africaine. Le *loumo* a profité de l'amélioration des voies de communication et du bitumage de la nationale n° 6 reliant Kolda-Velingara à Tambacounda. Les échanges entre les deux Guinées et les grandes places commerciales du nord du Sénégal (Dakar, Thies, Kaolack, Touba) ne s'effectuent pratiquement plus directement et transitent par Diaobe.

Créé en 1974, à l'initiative d'un député descendant de la famille fondatrice du village, le marché hebdomadaire a su profiter, durant les premières années de son existence, de l'accession de la Guinée-Bissau à l'indépendance, pour étendre une partie de ses flux commerciaux vers ce pays en cours de reconstruction. Puis, suite à la mort de Sékou Touré, en mars 1984, le nouveau régime de Conakry s'est engagé dans une politique de libéralisme exacerbé. Les réseaux socioéconomiques peuls Fouta ne tardèrent pas, à partir des années 1986-1988, à renouer d'intenses relations commerciales avec les places marchandes sénégalaises. Le développement du *loumo* a atteint son paroxysme au début des années quatre-vingt-dix avec l'arrivée des Guinéens de Conakry. Il s'est également nourri de l'afflux massif de commerçants wolofs et hall'pulaar chassés de Mauritanie lors des événements de 1988 [Fanchette, Le Renard, 1997].

Le marché de Diaobe profite du réseau des marchés périodiques de toute la région et des pays limitrophes dans le sens où il canalise les marchandises de ces derniers. De surcroît, son imposante gare routière représente une étape incontournable pour le transport de passagers (*Wal-Fadjri*, 27 mars 1997). Au plan régional, Diaobe assure l'écoulement des produits agricoles de la région et l'approvisionnement en produits manufacturés sur un rayon de vingt à trente kilomètres.

D'après Th. Le Renard, en 1996, le nombre des boutiques, cantines, restaurants et autres établissements avoisine les 400 et celui des tabliers et des vendeurs ambulants oscille chaque mercredi entre 2 500 et 3 000 personnes. Le niveau d'activité économique s'avère si important que ce marché qui, autrefois hebdomadaire, se déroulait naguère les seuls mercredis, s'étale à présent du lundi au jeudi. En 1997, on comptait 15 000 personnes sur le marché les jours d'affluence, polarisant près d'une vingtaine de villages [Senagrosol-Consult, 1997]. Les produits de cueillette et de l'agriculture casamançais et guinéens, notamment l'huile de palme, occupent une bonne partie des acteurs du *loumo*, qu'ils soient commerçants ou paysans. Dans une moindre mesure, les transactions concernent les produits manufacturés sénégalais et ceux frauduleusement importés de l'étranger via la Gambie. Un marché à bétail draine des animaux des communautés rurales limitrophes et destinés aux nombreux restaurants du *loumo*, au marché national et aux régions de Gabu et Pirada en Guinée-Bissau [Gomis, 1998].

La Haute-Casamance est par ailleurs une zone de passage pour le trafic de chanvre indien en provenance de Bignona en Basse-Casamance⁵, car les routes y sont moins contrôlées que celle qui relie Ziguinchor à Dakar via la Gambie. Plusieurs saisies ont été effectuées à Diaobe où l'on a mis aussi au jour un plantureux trafic d'armes en provenance du Liberia et de la Sierra Leone susceptible soit d'alimenter la rébellion casamançaise, soit de fomenter la chute du régime du président Yaya Jammeh [Fanchette, Le Renard, 1997]. Ce trafic d'armes serait si étendu que les autorités nationales craindraient pour la sécurité de la région.

Une armature commerciale fragilisée et inégalement répartie au sein de la sous-région

Les produits manufacturés que l'on trouve dans les *loumo* et les boutiques de la frontière septentrionale appartiennent généralement à la filière gambienne. Dans les villes et les bourgades gambiennes, de grands entrepôts et boutiques regorgent de marchandises importées du marché international et destinées au Sénégal. Dans la partie orientale du pays, Basse et Bansang concentrent le gros des échanges. Ces établissements sont tenus par des grossistes maures, toucouleurs et peuls Fouta, intégrés dans des réseaux très structurés qui s'approvisionnent à Banjul. De ces entrepôts s'organisent deux types de trafic : celui des grands commerçants « internationaux » qui, grâce à leurs relations, peuvent prendre le risque

5 Voir l'article de A. Labrousse [1998]. L'auteur montre comment le MFDC (Mouvement des forces démocratiques de Casamance), qui mène une guérilla contre le gouvernement sénégalais depuis 1982 pour obtenir l'indépendance de la Casamance, vit et finance son armement en partie grâce à l'impôt qu'il lève sur le trafic du cannabis produit dans la région dont la production tournerait autour de 1 500 tonnes en 1996.

de passer de grands volumes de marchandises par les douanes⁶; et celui de détail, destiné aux villageois sénégalais et aux petits boutiquiers installés dans les villages frontaliers [Cazeneuve, 1999 : 37].

Ce dispositif commercial bien structuré s'appuie sur des réseaux ethniques et religieux établis depuis longtemps et au sein desquels les transactions et le crédit reposent sur la confiance. Il a été ébranlé par des mesures économiques et politiques édictées par le Sénégal, suite à l'échec de la confédération sénégalienne en 1989. En même temps, le conflit Sénégal-Mauritanie a déclenché le départ de nombreux boutiquiers mauritaniens, donc la déstructuration d'une partie des réseaux d'exportation Gambie-Sénégal qui reposent sur les grossistes maures installés en Gambie et sur leurs compatriotes boutiquiers au Sénégal. Les exportateurs ont dû se réorganiser. Ils ont délocalisé leurs circuits vers l'est du pays, alimentant Tambacounda et Velingara, et ils s'appuient sur les commerçants peuls installés en Casamance et dans l'est du Sénégal [Egg, Lambert, 1994 : 240]. Ainsi, à l'extrémité orientale de la Gambie et à deux kilomètres du goudron sénégalais qui mène à Tambacounda, Bolibana, une petite bourgade de douze concessions, est devenue le centre d'approvisionnement des fraudeurs qui opèrent dans l'est casamançais et le Sénégal oriental.

Avec la dévaluation du franc CFA en 1994, l'aspect attractif de certains produits importés via la Gambie a diminué. Jusqu'alors les circuits marchands s'appuyaient principalement sur le commerce du riz qui procurait les plus grandes marges bénéficiaires. Ils ont dû se réorienter vers des marchandises encore concurrentielles au Sénégal (hi-fi, vêtements, tissus...).

Dans la partie orientale de la zone frontalière sénégalaise, tout le système d'approvisionnement s'organise autour de la redistribution de produits alimentaires et manufacturés par les boutiques de Velingara, ville secondaire de Haute-Casamance. La forte proximité avec les entrepôts gambiens influence le mode d'approvisionnement des boutiques de cette ville, fort différent de celui de Kolda : « la fraude étant moins massive à l'ouest, parce qu'elle subit la double contrainte de l'enclavement et d'une plus grande présence douanière, les filières deviennent plus complexes, fractionnées, moins efficaces » [Cazeneuve, 1999 : 65].

Les boutiquiers sénégalais ne s'approvisionnent théoriquement plus en Gambie depuis la dévaluation du franc CFA et se rabattent sur les circuits dakarois car les marges sont trop faibles (notamment celles du riz) au regard des risques encourus avec les douaniers. Il n'en demeure pas moins qu'à Velingara, la fraude de certains produits, tels le sucre, la sauce tomate, les tissus et le thé, encore concurrentiels en l'absence de taxation, se maintient. La plupart des grands commerçants de Kolda ont un représentant sur les *loumo* frontaliers, devenus de véritables débouchés pour les commerçants urbains. Il existe aussi un petit trafic de sucre et de thé, entre les marchés de Pata et de Medina Yoro Foula et les boutiques de Kolda, qui peut être lucratif en l'absence de saisie. Mais si les boutiquiers

6 Certains fraudeurs font transiter de grandes quantités de marchandises achetées à Banjul et destinées à Medina Gounass par la frontière par des transporteurs gambiens. Le montant de « l'arrangement » avec la douane serait en 1998 d'environ 250 000 à 300 000 francs CFA pour un camion de 25 tonnes.

urbains profitent des marchés frontaliers pour alimenter leurs stocks, les boutiques rurales subissent de plein fouet la concurrence des marchés hebdomadaires locaux.

L'espace d'attraction des boutiques de Kolda s'est élargi à la faveur de l'insécurité en cours en Basse-Casamance. Elles ravitaillent maintenant aussi bien les petites boutiques villageoises du département que les commerçants de la Moyenne-Casamance et les grossistes de Ziguinchor.

Les échanges à titre d'actes cibés

La permanence des flux transfrontaliers entre la Haute-Casamance et ses voisins s'explique par l'ancrage ancien des réseaux commerçants en Sénégal, par la présence de poches de pénuries saisonnières dans les régions frontalières et un manque d'organisation des circuits privés ou parapublics qui monopolisent le négoce des cultures de rente. Ces échanges bénéficient du développement inégal des politiques agricoles, monétaires et douanières mises en place par les États de la sous-région, notamment celles édictées par la Gambie et le Sénégal⁷. D'autre part, la dégradation des conditions de vie dans les pays de l'Afrique de l'Ouest a engendré un regain de vitalité des flux commerciaux non contrôlés qui approvisionnent à moindre coût les marchés. Les régions frontalières sont devenues des pôles de transit et de consommation des produits d'importation peu coûteux [Labazée, 1993 : 126]. Enfin, la réduction des emplois et des salaires distribués par le secteur « moderne » multiplie le nombre de prétendants à l'exercice d'un petit commerce. De nouveaux agents investissent la sphère marchande à l'échelon local, régional ou transfrontalier, contribuant ainsi au renouvellement de son peuplement. Ils diversifient en outre les circuits d'approvisionnement interrégionaux contrôlés depuis fort longtemps par les réseaux marchands.

Une multitude d'acteurs interviennent dans les échanges transfrontaliers. Certains sont organisés en réseaux bien structurés composés d'opérateurs qui combinent à plusieurs étapes l'enregistrement, la fraude, le contournement de la législation, d'autant plus fréquemment que la disparité des règlements est élevée de part et d'autre des frontières [Egg, Herrera, 1998 : 10], tandis que d'autres agissent à leur niveau individuel dans un faible rayon d'action.

Le petit commerce de survie alimentaire animé par les populations frontalières

Une part non négligeable des villageois de ces régions pratique le commerce avec la Gambie qui leur assure un minimum de revenus monétaires aux côtés de

7 Certains États privilégient les importations du marché mondial à bas prix, qu'il s'agisse, pour la Gambie, d'une stratégie de développement basée sur la réexportation, ou pour la Guinée (en 1984) comme pour la Guinée-Bissau (en 1986), de faire suite à des périodes de pénurie chronique et de marché noir. D'autres pays comme le Sénégal privilégient au contraire le développement de l'agriculture ou de l'industrie en se protégeant des produits du marché mondial [Lambert, 1994 : 91]. Le Sénégal impose ainsi de très lourdes taxes à la plupart des marchandises importées qui accroissent les prix de 50 % à 70 %, non comprise la fiscalité interne au pays.

l'agriculture et de l'élevage. Outre celui des cultures de rente, le petit négoce de produits manufacturés est parfaitement courant. La contrebande à petite échelle s'effectue par portage ou au moyen de charrettes et de bicyclettes et emprunte les innombrables chemins de traverse que les douaniers méconnaissent le plus souvent. Les douaniers tolèrent parfois la fraude de petite envergure pratiquée par des populations indigentes.

Les petites boutiques villageoises qui offrent des produits de première nécessité (savon, huile, allumettes, thé, sucre) s'approvisionnent pour la plupart dans les boutiques des villes-entrepôts, comme Bansang ou Basse. Les boutiquiers profitent des jours hors *loumo*, quand les contrôles douaniers se desserrent, pour passer la frontière. Les particuliers de Velingara vont faire leurs courses directement à Basse⁸.

Pour obtenir le numéraire nécessaire à l'achat de produits manufacturés ou introuvables sur place, les producteurs des zones frontalières écoulent en partie leurs productions agricoles sur les marchés gambiens, dans le cas des Sénégalais, ou sur les marchés sénégalais méridionaux, dans le cas des Bissau-Guinéens. Ils peuvent ainsi bénéficier de monnaies plus fortes que celles en cours dans leur pays (le dalasi pour les ventes en Gambie et le franc CFA pour les ventes au Sénégal à l'époque où la Guinée-Bissau n'avait pas intégré la zone franc), augmentant ainsi leur pouvoir d'achat. Ainsi, une part importante de la production cotonnière ou arachidière de l'arrondissement frontalier de Medina Yoro Foula se retrouve dans les *loumo* gambiens⁹, les producteurs frontaliers étant attirés par les prix parfois plus rémunérateurs de leurs produits, mais aussi par une meilleure organisation des circuits privés de commercialisation. Ces ventes sont strictement interdites, mais leur pratique est peu risquée car les douaniers sénégalais ne contrôlent pas les produits qui quittent le pays. Souvent endettés auprès de la Sodefitec, les producteurs de coton évitent ainsi de rembourser en nature leur créancier. En hivernage, au plus dur de la soudure, certains vont même revendre à bas prix ou troquer leurs engrais contre du riz en Gambie. Ne pouvant plus faire face aux détournements des récoltes, dont elle a fait les avances sur cultures, cette société a ainsi arrêté d'encaisser les villages frontaliers débiteurs.

Le commerce régional et interrégional animé par des commerçants de Haute-Casamance : entre fraude et échanges licites

Ce commerce est animé par des acteurs descendant pour la plupart des anciens *jula* qui évoluaient dans la sous-région de Ségambie et des deux Guinées avant l'indépendance. Au centre du commerce des rivières du Sud, la Casamance est traversée depuis plusieurs siècles par d'importantes routes commerciales d'orienta-

8 Selon un employé du tribunal de Kolda, 60 % des habitants du département de Velingara s'approvisionneraient en fraude pour leur consommation familiale.

9 Selon l'enquête du CILSS de 1991, 30 000 tonnes d'arachide passeraient la frontière sénégalaise certaines années pour être réexportées par la Gambie. En 1995, selon le sous-préfet de Medina Yoro Foula, 5 000 tonnes de coton en provenance de la région de Kolda ont été vendues en Gambie à 190 francs CFA le kilo, contre 120 francs CFA à la Sodefitec.

tion méridienne qui reliaient la région du Rio Grande, grande zone de production de la kola en Guinée forestière, la Guinée portugaise, lieu de récolte du caoutchouc, à la Gambie, grand axe commercial vers l'Atlantique et l'Afrique, en passant par la Haute et la Moyenne-Casamance [Diallo, 1992]. L'instauration des frontières qui ont divisé le royaume du Fouladou entre les puissances coloniales anglaise, française et portugaise n'a cependant pas mis fin aux relations sociales et commerciales qu'entretenaient les populations de ces régions périphériques. Les Casamançais maintiennent des rapports très étroits avec leurs voisins, parfois de même origine lignagère et tout au moins de la même origine ethnique. Cette connaissance des espaces transfrontaliers et l'entretien des relations sociales et familiales ont favorisé la constitution de réseaux commerciaux, éléments de support de la contrebande. Ainsi, la domination coloniale ne parviendra pas à imposer véritablement « l'espace territorial face à l'espace social » ; les acteurs restent inscrits dans différents modes d'appartenance qui débordent le cadre des États [Egg, Herrera, 1998 : 8].

Les descendants de *jula* et leurs confrères Peuls Fouta, arrivés plus récemment dans la région, exercent leurs activités par le biais des *loumo*, des boutiques et des multiples lieux de commerce, combinant transactions frauduleuses et licites pour avoir pignon sur rue. Ils contrôlent une partie importante des échanges transfrontaliers au sein de la sous-région. Ils sont organisés en réseaux lignagers ou d'amitié et maintiennent des relations d'entraide et de solidarité¹⁰ au sein de leur groupe. Ils ont des correspondants dans des villages relais qui les informent des transactions intéressantes ou stockent leurs marchandises. Ils s'appuient sur leurs réseaux familiaux en Guinée pour organiser les échanges [Diallo, 1999]. À Kolda, tous les grossistes ont des succursales dans les quartiers et estiment que seule la fraude leur permet de s'en sortir. Ils ont des représentants dans les boutiques, chez des « tabliers » ou dans les cantines qui leur servent de paravent. Ces commerçants diversifient leurs activités et s'adaptent à la conjoncture locale, très variable dans cette région frontalière.

Le commerce international et national animé par les grands réseaux commerçants

Depuis les années soixante-dix, le gouvernement gambien encourage le développement d'activités de réexportation vers le Sénégal et les États francophones de la sous-région. Au début des années quatre-vingt-dix, 85 % des importations du pays étaient ainsi réexportées, de manière frauduleuse dans la plupart des cas, vers les pays de la zone franc. Le riz, autour duquel s'était organisé tout le système d'échange transfrontalier avant la dévaluation du franc CFA, est commercialisé en relais par différents opérateurs organisés en réseaux très structurés

10 Dans cette région, tous les commerçants se connaissent. Il est pratiquement impossible à un commerçant étranger de venir s'y imposer. Les Grands Moulins de Dakar ont tenté de vendre du riz à Kolda, mais n'ont pas réussi à écouler cette denrée car les grossistes Peuls Fouta qui contrôlent ce négoce s'y sont opposés. Une consigne a été donnée pour que les détaillants auxquels ils sont liés boycottent cette société [Diallo, 1999].

dont le lieu d'action varie selon les politiques des prix et l'ampleur de la répression contre la fraude. Ces importations frauduleuses représenteraient 10 % de la consommation sénégalaise en 1991 [CILSS, 1991]. En dehors des opérations officielles au Sénégal, l'importation et la réexportation vers les pays voisins de céréales achetées sur le marché mondial sont pour l'essentiel aux mains d'une quinzaine de gros négociants et de quelques opérateurs [CILSS, 1991]. Les importateurs gambiens sont en relation avec des grossistes maures qui dominent une chaîne de redistribution qui va de Banjul à Basse jusqu'à la frontière, le long de laquelle sont installés des boutiquiers maures et gambiens. Certains commerçants sénégalais, lorsqu'ils bénéficient des complicités de la douane sénégalaise, achètent leur riz directement à Banjul ou à Basse qu'ils réexpédient par camions de 35 tonnes vers les régions de Kolda et de Tambacounda, vers le Mali et, en période de pénurie, vers la Guinée-Bissau. Le passage à la frontière se fait de deux manières: soit le camion est déchargé dans un entrepôt frontalier, et le transfert est ensuite effectué en petites quantités par portage, soit la complicité de la douane permet l'entrée du véhicule dans le pays [Lambert, 1994 : 235].

Quant à la réexportation du riz importé en Guinée vers le Sénégal à partir de Labe, elle a été dynamisée par la politique libérale mise en place après la mort de Sékou Touré, par le retour des commerçants guinéens exilés et la venue dans leur sillage de commerçants étrangers [Lambert, 1991]. Les échanges entre la Guinée et le Sénégal s'appuient très fortement sur la complémentarité entre les deux pays: d'une part, les énormes potentialités agricoles de la Guinée et, de l'autre, les produits manufacturés originaires du Sénégal ou importés via la Gambie. Les réseaux marchands qui sous-tendent le trafic avec la Guinée paraissent moins denses et moins bien structurés que ceux mis en place de longue date à partir de « l'État-entrepôt ». Néanmoins, les réseaux guinéens ne cessent de se renforcer après plusieurs décennies d'isolement dans lequel les avait plongés Sékou Touré. Les ressortissants de ce pays, implantés généralement à Labe, apparaissent comme les plus gros commerçants du marché de DiaoBe et contrôlent la vente en gros des produits de cueillette et de la pêche. Ils sont les plus gros acheteurs de produits de base sénégalais et des produits manufacturés obtenus auprès de grossistes dakarois. Plus des trois quarts de ces négociants réalisaient un chiffre d'affaires supérieur à un million de francs CFA par mois, en 1997 [Fanchette, Le Renard, 1997].

Le dégageant de l'état et de l'obscure

La « privatisation » de l'État en Afrique et la remise en cause de son pouvoir centralisateur posent inévitablement la question de la pertinence de son emprise territoriale qui apparaît aujourd'hui fragilisée au niveau des périphéries. Si l'État n'a pas été complètement dessaisi de ses prérogatives, il intervient de moins en moins directement et sa capacité de contrôle et de régulation s'en trouve altérée [Hibou, 1999]. Le démantèlement des circuits de distribution des produits agricoles et la promotion du marché libre ont donné les mains libres à de nombreux opérateurs d'envergure très variable, agissant en marge de l'État, ou parfois en son

sein ¹¹, et intégrés dans des réseaux confrériques, lignagers et politiques. Ce processus de « décharge » de l'État n'est pas nouveau, mais avait été mis en veilleuse durant la période de centralisme exacerbé des lendemains de l'indépendance. Déjà, à l'époque coloniale, l'administration s'était déchargée sur les collectivités locales, et notamment sur les marabouts engagés dans la production de l'arachide, pour administrer les populations et lever les impôts [Diouf, 1999]. Par ailleurs, « les pouvoirs sont contraints de tolérer les échanges parallèles et de renoncer à une part significative de leur autorité sur la répartition des espaces rentiers, car les réseaux de commerce approvisionnent aujourd'hui le marché intérieur à des coûts décroissants... » [Grégoire, Labazée, 1993 : 33]. Aussi, jusqu'à la dévaluation du CFA, l'État sénégalais encourageait, tacitement, l'importation frauduleuse du riz pour compenser les faibles quotas que les bailleurs de fonds lui imposaient. Ainsi, les espaces frontaliers et périphériques prennent une position importante dans le dispositif anticrise des populations [Weiss, Thomas, 1995 : 1].

Un État désengagé d'une partie de ses fonctions à la faveur de marabouts et grands commerçants

Les hauts dignitaires religieux sénégalais, bien insérés dans les sphères du pouvoir politique, bénéficient d'une impunité extraordinaire pour exercer leurs activités agricoles ou commerciales. Le « contrat social » qu'ils avaient passé avec l'État à l'époque coloniale, c'est-à-dire l'accès privilégié à la terre contre l'expansion agricole arachidière, demeure d'actualité, même si l'arachide n'est plus la première des sources de devises du pays. Après l'échec de l'opération de colonisation des Terres neuves qu'il a mise en place pour désengorger le bassin arachidier, l'État s'est déchargé sur les dignitaires religieux pour organiser les fronts pionniers en Casamance, et plus particulièrement dans la forêt classée de Pata, et leur a donné carte blanche pour relancer la filière de l'arachide. Les extraordinaires volumes d'arachide qui y sont produits ¹² sont recyclés en partie dans le commerce frauduleux avec la Gambie, pays dont une partie des colons est originaire. Pour Ch. Coulon, « cette protection toute particulière des intérêts maraboutiques s'explique, en partie, par l'insertion des chefs religieux musulmans dans la vie politique. Leur immixtion, directe ou indirecte, dans les luttes de clans, notamment au niveau local, leur permet de s'attacher les services d'hommes politiques qui agissent comme leurs porte-parole dans les circuits décisionnels » [Coulon, 1981 : 243]. La ville de Medina Gounass, à l'extrême est de la Haute-Casamance, est devenue ainsi une véritable zone franche.

11 L'étude du CILSS de 1991 note que, « dans le contexte actuel de crise, la rente commerciale transfrontalière ne se réalise qu'avec la complicité de l'État et de ses agents. C'est en effet au sein même de l'État que se trouvent les opérateurs les plus à même de se positionner favorablement pour s'adonner à des opérations particulièrement lucratives. »

12 La culture extensive de l'arachide, dont la production est passée de 50 000 tonnes lors de la campagne 1996-1997 à 150 000 tonnes pour celle de 1999-2000, est devenue la première culture de la région de Kolda. 60 % des bénéfices de la récolte reviennent à l'arrondissement frontalier de Medina Yoro Foula, dont fait partie la forêt classée de Pata. La région est en passe de devenir le nouveau bassin arachidier du Sénégal (*Le Soleil*, 30 novembre 2000).

La ville maraboutique de Medina Gounass, foyer de la confrérie tidjane, représente non seulement le plus important centre religieux de la région, mais aussi un pôle commercial non négligeable, même s'il n'atteint pas l'envergure de la grande ville mouride de Touba-Mbacke¹³, le plus grand entrepôt de produits de contrebande gambiens et guinéens du Sénégal. L'opulent trafic commercial en œuvre dans cette cité maraboutique est couvert par l'impunité dont jouissent les dignitaires religieux auprès des autorités locales et nationales. Grâce à la bienveillance de certains ministres toucouleurs en poste dans les années quatre-vingt, Medina Gounass a été raccordée à la nationale n° 6 par une route bitumée et a bénéficié de nombreux équipements entre 1982 et 1987. Située à mi-chemin des frontières de Guinée-Conakry et de Gambie, cette cité jouit d'une position stratégique pour alimenter le commerce frauduleux avec les deux pays voisins et approvisionner sa population en produits bon marché. À ces opérations commerciales vient s'ajouter au mois d'avril l'effervescence des neuf jours du *dakka*. Lors de cette cérémonie, les *talibe* affluent des quatre coins du pays, mais aussi de Mauritanie, du Mali, des deux Guinées, de Gambie, du Niger et du Nigeria. Le *dakka* est un rendez-vous aussi propice au recueillement religieux qu'aux échanges de produits frauduleux.

« En dehors des prières en commun, c'est le commerce qui occupe les disciples. Ce rassemblement ressemble à un grand *loumo* : on y trouve du matériel agricole, des charrues, des machines à coudre, beaucoup de tissu, de la quincaillerie... et tout ça à des prix vraiment très bas. C'est le libéralisme économique le plus total » [A. Diao, Medina Gounass, 4 mai 1997, enquête Th. Le Renard].

En fin de retraite, les marchandises invendues, quand elles ne sont pas liquidées à des prix modiques, atterrissent dans les divers magasins de la ville ou peuvent être encore vendues à la fin de l'office communautaire du vendredi devant la grande mosquée. Plusieurs services administratifs régionaux, les services d'ordre ou les services techniques (Eaux et Forêts, Hygiène, Hydraulique...) sont mobilisés durant toute la durée du *dakka*, auquel participent également maintes délégations confrériques et politiques, représentant les plus hauts sommets de l'État [Fanchette, Le Renard, 1997].

La réexportation du riz entre la Gambie et le Sénégal est avant tout le fait des grands réseaux commerçants agissant en liaison étroite avec les autorités politiques. Au Sénégal, ils semblent tous liés aux réseaux gambiens et/ou à la confrérie mouride dont l'influence sur le gouvernement est considérable [CILSS, 1991]. Le gros des échanges régionaux est en majorité contrôlé par de puissants hommes d'affaires en relation plus ou moins directe avec les gouvernements. Le préalable aux affaires reste, en effet, l'accumulation de relations sociales, fondement de contrôle du réseau, qui permettra de garantir la circulation de l'information, des avances monétaires et des marchandises [Egg, Herrera, 1999 : 10-11].

Ce commerce de grande envergure est un héritage du commerce continental colonial au cours duquel les réseaux ont le plus souvent construit leur assise éco-

13 Voir Ch. Gueye [1999], *L'Organisation de l'espace dans une ville religieuse: Touba*, thèse de géographie soutenue à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, 650 p.

nomique sur l'approvisionnement et la vente de biens primaires produits localement. Ces réseaux autochtones servaient d'intermédiaire aux sociétés européennes [CILSS, 1991].

Aux indépendances, avec les mesures de restrictions aux importations dictées par les gouvernements, deux espaces rentiers se sont dessinés: l'un composé de commerçants proches du pouvoir ou de parents de dignitaires en place et l'autre composé d'opérateurs sur lesquels les États ont une plus faible emprise. Incapables de protéger leurs frontières, les pouvoirs n'ont d'autre choix que de s'insérer en amont des filières de transit ou de négocier la protection occulte qu'ils accordent aux réseaux marchands dominant ces échanges [Grégoire, Labazée 1993 : 32].

Le pouvoir de ces lobbies qui monopolisent le commerce d'import-réexportation est tellement important qu'il a pu faire échouer le projet de confédération entre le Sénégal et la Gambie, en 1989. Le pouvoir politique gambien, sensible aux arguments des réseaux commerçants aku et wolofs, avec lesquels il a toujours cherché à s'allier, s'est finalement retiré d'un projet très porteur de risques de déstabilisation économique et sociale [Bach, 1998] ¹⁴. En Guinée, la progression des réexportations depuis 1985 est surtout la conséquence de la présence dans les oligopoles d'importation de commerçants étrangers ou ayant vécu dans les pays limitrophes pendant les années Sékou Touré [CILSS, 1991]. Ils sont eux aussi fortement insérés dans les réseaux de clientèle liés à l'État.

Une emprise territoriale menacée : la revanche des fonctionnaires

Avec la libéralisation, la diminution des moyens des États, leur perte d'influence, leur incapacité à entretenir un large réseau de clients à travers une administration pléthorique ou à travers des sociétés-entreprises d'État ont entraîné, inéluctablement, une perte de contrôle de l'espace national [Lambert, 1998 : 37]. Toutefois, il dispose d'un pouvoir tentaculaire personnifié par ses fonctionnaires ou des agents, agissant pour leur propre compte, ou celui de leurs proches, qui ont investi les vides du pouvoir. En effet, les modes d'accumulation « alternatifs », situés en dehors des circuits formels de l'économie nationale, ne se déroulent pas toujours en dehors de l'État, c'est-à-dire de manière invisible pour lui [Weiss, 1995]. L'appartenance majoritaire des cadres administratifs qui officient dans la région de Kolda au nord du pays, à l'instar de la Basse-Casamance, ne fait qu'accroître leur impunité. L'absence de dialogue, les difficultés culturelles de communication existant entre eux et les populations casamançaises et le poids de l'absentéisme contribuent à isoler davantage la région. Qu'ils soient agents des Eaux et Forêts, sous-préfets, gouverneurs ou douaniers, ces fonctionnaires ont largement détourné la loi à leur profit, en raison de l'éloignement de Dakar, de la suprématie du modèle de développement islamo-wolof fondé sur l'économie arachidière, et surtout de la passivité ou de la corruption des autorités locales.

¹⁴ Une union douanière au sein de la confédération de la Sénégalie aurait fait perdre à la Gambie 25 % de ses recettes fiscales totales si elle devait mettre un terme au commerce de réexportation, dont une partie seulement se fait avec le Sénégal [Hughes, 1994 : 50].

Quant aux échanges transfrontaliers clandestins, les États semblent désormais tenus de les tolérer: le tribut prélevé sur la rente frontalière par les douaniers permet de comprimer les revenus des membres de l'administration chargés du contrôle commercial [Labazée, 1993 : 126]. Les mesures concernant la libre circulation des biens provenant d'autres pays ne sont guère appliquées: les agents de douanes et des Eaux et Forêts ainsi que les forces de l'ordre opèrent des contrôles aussi discrétionnaires que discriminatoires à l'égard des transporteurs et des commerçants étrangers.

« Les douaniers n'appliquent pas les tarifs et les principes d'accords commerciaux de la Cedeao, édictés en 1993, suite aux pressions exercées par la Banque mondiale et le FMI » [Daniff Samy, entretien Th. Le Renard, Kolda, 1997].

Enfin, les douaniers peuvent faire et défaire les marchés; pour preuve le marché de Ngoudouro qui disparut en 1991 sous la pression des douaniers qui, ne retirant pas suffisamment de bénéfices du trafic, interdirent l'accès aux commerçants gambiens [Cazeneuve, 1999 : 21].

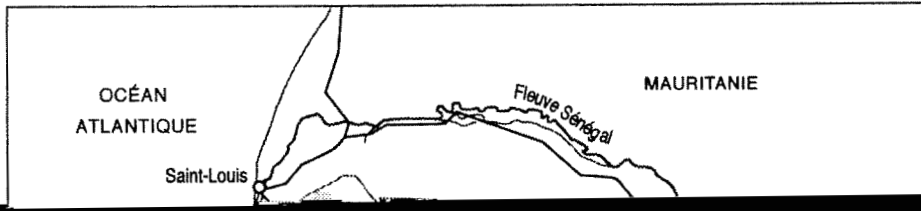
Le commerce informel et les échanges transfrontaliers

Le foisonnement des échanges marchands et la participation de plus en plus élevée des villageois à ces mouvements n'ont pourtant pas entraîné l'installation d'équipements capables de structurer le commerce dans cette région périphérique et peu urbanisée. Si le désengagement de l'État et la suppression de son monopole sur la traite de l'arachide ont favorisé les initiatives privées et leur ont donné une grande marge d'autonomie, les bénéfices de ces entreprises sont investis ailleurs. Dans le cadre de la régionalisation, l'attribution de nombreuses prérogatives en matière de gestion des marchés aux élus locaux ne leur a pas permis pour l'instant de capter une part des bénéfices commerciaux pour effectuer les investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation des biens.

L'impuissance des échanges transfrontaliers à développer un réseau structuré de places marchandes à vocation régionale

L'État sénégalais, même s'il a eu un pouvoir plus structurant que l'État colonial, n'a jamais vraiment réussi à s'imposer aux marges de son territoire. Jusque dans les années soixante-dix, le réseau routier était composé uniquement de pistes en terre stabilisée, impraticables en hivernage. Les efforts qui ont été faits pour viabiliser les axes principaux reliant Kolda, Velingara à Dakar et Ziguinchor n'ont toutefois pas vraiment amélioré la situation des campagnes en l'absence de voies secondaires pour évacuer leurs productions agricoles et le produit de leur cueillette. La Sodefitec a tracé de nombreuses pistes de latérite de bonne qualité pour l'évacuation du coton, mais faute d'entretien, elles se détériorent. Les voies de communication avec les pays frontaliers sont à l'image des relations que ces États ont entretenues. Pour des raisons politiques (notamment les tensions qui ont persisté entre le Sénégal, le Mali et la Guinée), ils n'ont pas cherché à mettre

*Figure 2 – La Haute-Casamance : une région périphérique du Sénégal
au carrefour de trois frontières*



France, de l'Angleterre et du Portugal, en 1885, les productions locales étaient écoulées par le biais des comptoirs installés le long de la Gambie et par celui de Geba sur le rio Cacheu en territoire contrôlé par le Portugal, du fait de la non-navigabilité du fleuve en Haute-Casamance.

Kolda (34337 habitants ¹⁵) et Velingara (14068 habitants) ont été fondées à l'époque coloniale pour les besoins de l'arachide. Un certain nombre de villages-escales de l'époque coloniale furent dotés de quelques infrastructures sociales et commerciales (entrepôts ou *loumo*) ou ont été érigés en chefs-lieux de communauté rurale. Mais mal répartis dans l'espace, et en l'absence d'un réseau urbain structuré – le taux d'urbanisation de la Haute-Casamance atteint à peine 20 % si l'on inclut Medina Gounass [Fanchette, 1999] –, ils n'ont pas permis l'essor d'un réseau hiérarchisé de places de commerce. Kolda, capitale d'une région récente née en 1984 de la partition de la Casamance en deux entités, reste polarisée par les chefs-lieux des régions voisines, Tambacounda et de Ziguinchor.

En Gambie, au contraire, le fleuve a très tôt constitué un axe commercial privilégié pour mettre en contact les régions de l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest et l'Atlantique. L'économie repose sur le commerce depuis l'époque précoloniale : son territoire a été structuré pour la traite négrière, le négoce de l'ivoire, puis celui de l'arachide et enfin pour les échanges transfrontaliers. Toute une hiérarchie de wharfs et de comptoirs a structuré les échanges marchands. Ces agglomérations restent encore le lieu privilégié où se gère l'occupation de l'espace commercial, se concentrent les infrastructures et les supports matériels et financiers des activités marchandes, et vers lesquelles convergent les informations. On y trouve les représentants des grandes communautés marchandes (Maures, Libanais, Toucouleurs...) [Mbodj, 1992 : 221].

L'intégration régionale des grands réseaux commerciaux est limitée et les ressources des collectivités locales sont faibles. L'État a laissé les mains libres aux grands négociants pour organiser les flux commerciaux nationaux et de façon indirecte les flux transfrontaliers, tout en profitant d'une partie de cette manne par des pratiques de détournement. Mais ces opérateurs n'entendent pas se substituer aux pouvoirs publics pour construire des infrastructures et des équipements collectifs, d'où une grande perte pour la région du fait du non-réinvestissement de la manne transfrontalière. Mis à part les grands négociants toucouleurs en place dans la ville maraboutique de Medina Gounass, les acteurs principaux du commerce transfrontalier sont rarement enracinés localement. À Medina Gounass, le marabout descendant du fondateur gère « sa » communauté à l'aide des subsides que ses *talibe* lui envoient de toute l'Afrique de l'Ouest, mais aussi des bénéfiques du commerce et de l'agriculture. Une part de ceux-ci est cependant réinvestie à Dakar, dans l'immobilier, dans des édifices religieux ou dans des projets de développement dans la région du Fleuve dont est issue la communauté toucouleur.

15 Recensement général de la population et de l'habitat, 1988, République du Sénégal, Direction de la prévision et de la statistique.

Les activités de transport des personnes et des marchandises sont entre les mains d'agents originaires des deux Guinées, de la communauté de Medina Gounass et du nord du pays, notamment la confrérie mouride. Les « locataires¹⁶ » exerçant à Diaobe sont en grande majorité guinéens et manipulent des quantités extraordinaires d'argent.

« Les transporteurs locaux sont surpris dans leur état de torpeur. Ils ne participent pas à l'évacuation des produits. Ce transport-là n'a pas de retombée locale. C'est un combat de géant hors de leur portée. Il n'y a pas eu de préparation à l'ouverture du marché de Diaobe, pas d'équipement en conséquence. Aucune structure bancaire n'a permis d'accéder aux crédits de manière à être compétitif » [Mamadou Ferré Diaio, enquête Th. Le Renard, 4 mai 1997].

Les populations villageoises exercent des activités sur le marché de Diaobe mais avec de faibles moyens : les hommes vont acheter des petites quantités de marchandises dans les villages voisins ou en Guinée-Bissau pour les revendre, tandis que les femmes tiennent une part du commerce de détail et les gargotes.

Les pratiques de réinvestissement de la manne arachidière en Gambie et la pratique de plus en plus marquée de la contrebande par les Saloum-Saloum, installés illégalement dans la forêt classée de Pata, révèlent un manque flagrant d'intégration de ces populations dans leur région d'accueil. Certains migrants ont effectué de gros investissements dans l'immobilier, les transports et le commerce à Bureng, ce qui a transformé ce petit village gambien en un véritable carrefour commercial et de transit pour les migrants... et les marchandises frauduleusement exportées vers le Sénégal¹⁷.

On aurait pu croire qu'à la lumière des flux de marchandises très élevés que dégagent les activités commerciales transfrontalières et nationales, le village-marché de Diaobe aurait pu se moderniser. Le village ne dispose d'aucune adduction d'eau, d'électricité ou de téléphone, ce qui, pour un marché d'une envergure économique internationale, est préjudiciable. Malgré l'attribution de nombreuses prérogatives pour la gestion du marché aux élus locaux par les lois portant sur la régionalisation de 1996, aucune infrastructure n'a été mise en place. Une gestion patrimoniale des ressources fiscales et foncières, l'absence d'un personnel local techniquement compétent ainsi que des antagonismes¹⁸ avec le chef-lieu de communauté rurale limitent les capacités des collectivités à agir. L'activité marchande devrait pourtant leur rapporter de nombreux bénéfices si elle était bien gérée (droits de stationnement, location de terrains aux commerçants et restaurateurs désireux de s'installer...). Un projet de construction d'un grand marché en dur et homologué sur le plan des normes de sécurité et d'hygiène a été estimé par Senagrossol-Consult en 1997 à plus de 260 millions de francs CFA. Mais qui va payer la facture, quand on sait que les recettes fiscales déclarées en 1997 s'élèvent à 1,3 million de francs CFP par mois ?

16 Convoyeurs qui affrètent des camions pour leurs propres marchandises et celles d'autres commerçants.

17 M. Sidibé, rapport de mission, juillet 2000.

18 Le chef-lieu de la communauté rurale de Koukane contrôle la plupart des revenus générés par le marché, principale source de profit de cette collectivité locale.

En Afrique centrale, K. Bennafla [1999] note que les constructions qui s'élaborent aux frontières sont étroitement dépendantes des centres urbains de l'intérieur, qui constituent le relais entre la capitale et les marchés frontaliers situés en brousse. C'est dans ces centres urbains intérieurs que sont réalisés les investissements immobiliers des commerçants. Les investissements sur le site même de la frontière et des marchés frontaliers sont limités. Les places marchandes développées aux frontières s'apparentent plus à des villages-tas grossis par l'accrétion de boutiques qu'à de véritables villes.

Quant à la valorisation des cultures locales, on remarque que le marché de DiaoBe a dynamisé les activités maraîchères en leur offrant un débouché sûr [Gomis, 1998]. Mais ces échanges, aussi importants soient-ils pour les populations locales, restent dérisoires au regard des énormes volumes de produits frais extérieurs à la région qui transitent par DiaoBe (produits issus des Niayes de la région de Dakar ou des deux Guinées). Les populations locales n'ont pas les moyens, les techniques et les réseaux commerciaux nécessaires pour profiter pleinement de ce marché. Ce commerce est loin de valoriser au mieux les ressources agricoles et sylvicoles locales et leur complémentarité à l'échelle régionale. Il joue souvent contre elles en stimulant les importations du marché mondial et les réexportations [Egg, Herrera, 1998 : 5].

L'absence d'acteurs locaux d'envergure (transporteurs, grossistes, locataires...) et d'élus maîtrisant les techniques d'aménagements et de fiscalité commerciale handicape le développement commercial intégré de cette région, car « sans agents locaux professionnalisés, capables de former avec les élus locaux une véritable technostucture administrative, la Casamance n'aura aucune dynamique propre d'évolution et ne pourra définir des politiques publiques locales » [Darbon, 1994].

Mouvance et fugacité du commerce transfrontalier : un contexte politique et économique régional instable

Cette absence d'investissement aux confins des territoires tient au fonctionnement incertain des espaces frontaliers. Ces derniers sont des lieux d'activités extrêmement mouvants, ils se nourrissent de fluidité et leur dynamique et tout entière issue du système de circulation. Que celui-ci s'enraye et l'animation retombe, les marchés sombrent et les commerçants s'éloignent. Les itinéraires empruntés par les flux fluctuent sans cesse avec pour conséquence le rayonnement éphémère des marchés frontaliers [Bennafla, 1999 : 41] ou des entrepôts qui animent une part très importante des échanges entre la Gambie et le Sénégal. Ainsi, suite à l'échec de la confédération sénégalienne en 1989, le Sénégal a mis en place un dispositif administratif et douanier visant à étouffer la Gambie. Les exportateurs ont dû alors réorganiser leurs circuits commerciaux.

L'instabilité politique des zones frontalières se répercute sur les modalités des échanges et leur nature. Selon les conditions politico-économiques des pays frontaliers, les flux marchands s'inversent, se déplacent ou s'éteignent. Cette région de l'Afrique de l'Ouest a été secouée par des crises politiques et économiques (guerre de libération en Guinée-portugaise de 1963 à 1974, difficile constitution d'un régime à économie administrée en Guinée-Bissau, crises sociale et économique

durant le règne de Sékou Touré en Guinée de 1958 à 1984, rébellion en Basse-Casamance depuis 1982, échec de la confédération sénégalienne en 1989 et dévaluation du franc CFA en 1994) qui ont été tout autant à l'origine du dynamisme des échanges commerciaux transfrontaliers que de leurs fluctuations, voire de leur tarissement. Au sein de la sous-région, la Haute-Casamance bénéficie d'une stabilité politique et économique et d'une qualité de services relative que peuvent lui envier ses voisins. Le Fouladou, par exemple, a été considéré comme un El Dorado pour les Peuls de Guinée. Les crises récurrentes dans les deux Guinées lui ont largement profité et il demeure l'axe privilégié pour l'approvisionnement en denrées et produits manufacturés en provenance de l'extérieur (*via* la Gambie) ou de Dakar¹⁹.

Organisés par des axes de communication inconstants et polarisés par des places commerciales mobiles, les espaces frontaliers ne sont assurément pas des pôles de développement durables. Le fait qu'ils tirent leur dynamisme d'une seule activité, le commerce, les rend particulièrement vulnérables en cas de retournement de conjoncture [Bennafla, 1999 : 41].

*

Depuis les années soixante-dix, le foisonnement des places de commerce en Haute-Casamance et dans les régions voisines et le dynamisme des échanges transfrontaliers depuis la libéralisation des économies nationales témoignent des réponses données par les populations locales, mais surtout par les grands négociants et les descendants des *jula*, au désengagement de l'État dans l'économie. L'effet positif des frontières sur le commerce et son caractère stimulant sur le plan économique ont été décrits par de nombreux chercheurs, notamment J. Igué [1995]. Mais leurs effets diffèrent selon l'échelle d'analyse choisie et selon les caractéristiques de ces frontières. Au niveau local, les populations frontalières peuvent s'approvisionner à bas prix ou écouler leurs productions agricoles et maraîchères dans les pays voisins, en l'occurrence sur les marchés gambiens, ou tout au moins avoir accès à des produits de première nécessité qu'elles ne trouvent pas chez elles, dans le cas des populations guinéennes.

Ces échanges frontaliers diffus pratiqués par des opérateurs aux faibles moyens répondent, en fait, à des situations locales de déficit/excédent et n'entraînent pas l'installation d'équipements commerciaux capables de structurer les échanges. La plupart des marchés de faible envergure ne fonctionnent pas durant l'hivernage, en raison de la diminution radicale de la solvabilité des populations villageoises. Une

19 En 1998, lors du conflit qui a éclaté à Bissau à la suite de mutineries au sein de l'armée, pratiquement tous les villages frontaliers sénégalais étaient devenus des entrepôts recelant de marchandises, tels le riz, le sucre et le carburant, destinées au pays voisin [A. Mamadou, O. Diallo, 10 août 1998, Kolda]. En juin 2000, un contentieux a porté un coup sérieux aux échanges entre le Sénégal et la Guinée-Bissau. Suite au vol de plusieurs milliers de têtes de bétail et aux pillages et incendies de 24 localités de Haute-Casamance, des jeunes de la région ont imposé à plusieurs reprises durant l'hivernage un blocus au passage des marchandises à destination ou en provenance de Guinée-Bissau, dont proviennent les bandes armées incriminées. Les autorités de ce pays ont craint le développement de poches de pénurie dans les provinces de Bafata et Gabu, tandis que les activités du marché de Diaobe sont restées en veilleuse.

exception, les marchés à bétail sont en pleine activité : les éleveurs peuls sont obligés de déstocker une partie de leurs troupeaux pour couvrir leur déficit alimentaire.

Si on analyse l'effet induit des frontières au niveau d'une région, les résultats sont plus différenciés. Pour J.-P. Raison, les échanges marchands, aussi dynamiques soient-ils, sont aléatoires car ils structurent peu l'espace régional et périphérique, en l'absence d'équipements et de supports d'échanges, et nuisent à une stabilisation des activités. Ils dépendent des situations politiques et économiques des pays bordiers, les flux se modifient tant dans la nature des produits échangés que dans le sens de leur circulation ; les nœuds majeurs du commerce se déplacent selon l'état des routes, les variations locales de la répression des fraudes [Raison, 1993 : 17].

Le grand marché international de Diaobe constitue une plaque tournante pour le commerce interrégional sans impact notable sur la distribution des biens issus de la région. La plupart des marchandises ne font qu'y transiter et les opérateurs qui en contrôlent la distribution sont originaires du nord du Sénégal, de Mauritanie et du Fouta Djallon, à la culture commerciale plus aguerrie. Ils sont organisés en réseaux confrériques et politiques, contrôlent les moyens de transport et les capitaux mobilisables et investissent peu leurs bénéfices dans la région. Les collectivités locales à qui incombe la gestion de ces places marchandes n'ont pas les moyens humains, politiques et financiers pour gérer la rente commerciale extraordinaire de cette région. À Diaobe, les retombées de la manne commerciale se déclinent en termes plutôt négatifs (problèmes environnementaux, insécurité, désengagement de l'agriculture des jeunes) qu'en termes positifs (investissement dans le bâti ou les services sociaux).

BIBLIOGRAPHIE

- BACH D.-C. [1998], « Régionalisme et mondialisation en Afrique subsaharienne : le retournement d'un paradigme », in Bach (éd.), *Régionalisation, Mondialisation et Fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala : 13-24.
- BARRY B. [1992], « Commerce et commerçants sénégalais dans la longue durée : étude d'une formation indépendante », in B. Barry, L. Harding (éd.), *Commerce et Commerçants en Afrique de l'Ouest (le Sénégal)*, Paris, L'Harmattan : 35-58.
- BENNAFLA K. [1999], « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », *Politique africaine*, 73, mars : 25-49.
- CAZENEUVE S. [1999], *La Dynamique des échanges frontaliers entre Gambie et Haute-Casamance*, rapport de stage sous la direction de S. Fanchette, université Paris-I, 66 p.
- COULON Ch. [1981], *Le Marabout et le Prince (islam et pouvoir au Sénégal)*, Paris, Pédone.
- DARBON D., LOADA A. [1994], « Demain, de nouvelles institutions, entre dépendance et enjeux locaux : les modèles institutionnels », in F.G. Barbier-Wiesser (éd.), *Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée*, Karthala : 385-400.
- DIALLO O. [1992], *Commerce et Commerçants manding en Moyenne-Casamance 1815-1950*, Dakar, université Cheikh Anta Diop, mémoire de maîtrise, 118 p.
- DIALLO O. [1999], *La Haute-Casamance et ses voisins : une histoire des relations commerciales de l'époque précoloniale à nos jours*, Dakar, Orstom Bel-Air, 27 p. multigr.
- DIOP M.C., [1994], « Des équilibres instables », in M.C. Diop, M. Diouf M (éd.), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps : 1-32.
- DIOUF M. [1992], « Le clientélisme, la technocratie et après ? », in M.C. Diop (éd.), *Le Sénégal : trajectoire d'un État* : 233-278.

- DIOUF M. [1999], « Privatisation des économies et des États africains », *Politique africaine*, 73, mars: 16-23.
- DUBRESSON A., RAISON J.-P. [1998], *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Armand Colin, coll. U, série Géographie.
- EGG J., HERRERA X. [1998], « Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne », *Autrepart*, 6, IRD.
- EGG J., LAMBERT A. [1994], « L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des sciences humaines*, Orstom, 30 (1-2): 229-253.
- FANCHETTE S. [1999], « Densités de population et intensification agropastorales en Haute-Casamance », *Espace, Populations, Sociétés*, 1, université de Villeneuve-d'Ascq: 67-81.
- FANCHETTE S., LE RENARD Th. [1997], *Relations transfrontalières et Intégration par le bas : la Haute-Casamance et ses voisins*, Orstom Bel-Air, 18 p. multigr.
- GOMIS M.K. [1998], *Le Loumo de Diaobe, étude de géographie régionale*, mémoire de maîtrise, université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. [1993], « Approche comparative des réseaux marchands contemporains », in *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Karthala-Orstom: 9-36.
- HIBOU B. [1999], « L'État en voie de privatisation », *Politique africaine*, 73, mars: 6-15.
- HUGUES A. [1994], « L'effondrement de la confédération de la Sénégambie », in M.C. Diop, M. Diouf (éd.), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps: 33-59.
- IGUÉ J.O. [1995], *Le Territoire et l'État en Afrique – Les dimensions spatiales du développement*, Karthala, 277 p.
- INRA, IRAM, UNB, CILSS, CLUB DU SAHEL [1991], *Commerce et Politique agricoles en Afrique de l'Ouest, une coopération régionale*.
- LABROUSSE A. [1998], « Quelles sont les interactions entre le trafic de drogues et les conflits armés en Afrique subsaharienne? », in Observatoire géopolitique des drogues, *Les Drogues en Afrique subsaharienne*, Karthala: 159-166.
- LAMBERT A. [1991], « Les hommes d'affaires guinéens », *Cahiers des études africaines*, 124, XXXI (4): 487-508.
- LAMBERT [1994], « Les commerçants et l'intégration régionale », in M.C. Diop, M. Diouf (éd.), *Le Sénégal et ses voisins*, Dakar, Sociétés-Espaces-Temps: 81-94.
- MBODJ M. [1992], « D'une frontière à l'autre ou l'histoire de la marginalisation des commerçants sénégalais sur la longue durée: la Gambie de 1816 à 1979 », in B. Barry, L. Harding (éd.), *Commerce et Commerçants en Afrique de l'Ouest (le Sénégal)*, Paris, L'Harmattan: 191-242.
- OCDE-CILSS [1991], « Échanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace ouest (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal). Quelle dynamique régionale? », document présenté à la rencontre sur les interactions des politiques alimentaires dans le sous-espace ouest du 27 au 31 mai 1991 à Bamako, 217 p.
- RAISON J.-P. [1993], « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 83-84: 5-18.
- VAN CHI-BONNARDEL R. [1978], *Vie de relations au Sénégal: la circulation des biens*, Dakar, Ifan, 927 p.
- WEISS Th. [1997], « Contribution à une réflexion sur la crise de l'État en Afrique et sa gestion par les populations des espaces périphériques », colloque *Le Territoire, lien ou frontière*, Orstom-Institut de géographie de Paris-IV, 2-4 octobre 1995, CD-rom IRD.